

Séance du 7 juillet 2022

Date de la convocation : 1er juillet 2022

**Délibération n° 2022-27**

Membres

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, LAVERGNE et FRANCH et de MM. CORNILLOU, GONINDARD et FRILLAY.

Absents excusés : Mmes PIN-BELLOC et SENAC et MM. BOUTEILLER, JOCTEUR-MONROZIER et OTAL.

M. BOUTEILLER a donné pouvoir à M. CORNILLOU

Mme PIN-BELLOC a donné pouvoir à Mme COCHET

M. OTAL a donné pouvoir à M. CROUZIL

Mme CASAGRANDE Joséphine a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Approbation des règlements intérieurs cantine et Alaé 2022-2023**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de règlement intérieur pour la cantine et pour l'alaé (accueil de loisirs associé à l'école). Les modifications portent essentiellement sur l'utilisation du portail famille récemment déployé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, les règlements intérieurs tels qu'annexés à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Bernard CROUZIL



Le Maire certifie que la présente délibération a été :  
publiée le 12/07/2022  
transmise au Représentant de l'Etat le 12/07/2022  
Pour copie conforme  
Le Maire,

